



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2021

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le mercredi 12 mai 2021, s'est réuni en présentiel à La Nacelle, Rue de Montgardé, 78410 Aubergenville, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

Etaient présents en présentiel (17) :

- Raphaël COGNET
- Cécile ZAMMIT-POPESCU
- Franck FONTAINE
- Jean-Luc GRIS
- Suzanne JAUNET
- Laurent BROSSE
- Fabienne DEVEZE
- Annette PEULVAST-BERGEAL
- Gilles LECOLE
- Pierre-Yves DUMOULIN
- Evelyne PALCET
- Stéphan CHAMPAGNE
- Catherine ARENOU
- Jean-Marie RIPART
- Dominique TURPIN
- Yann PERRON
- Eric ROULOT

Formant la majorité des membres en exercice (17 présents / 24 membres du Bureau communautaire).

Absent(s) représenté(s) (04) :

- Michel LEBouc (pouvoir à Eric ROULOT)
- Maryse DI BERNARDO (pouvoir à Jean-Luc GRIS)
- Pascal POYER (pouvoir à Jean-Luc GRIS)
- François GARAY (pouvoir à Annette PEULVAST-BERGEAL)

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) (03) :

- Pierre BEDIER
- Karl OLIVE
- Eddie AÏT

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Nombre de votants : 21

La séance est ouverte à 20h15

La secrétaire de séance fait l'appel.

I. Délibérations :

N°	TITRE	DETAIL DES VOTES
BC_2021-05-20_01	<p>CONVENTION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT DE MANTES-LA-JOLIE : AVENANT N°1</p> <p><u>Rapporteur : Pierre-Yves DUMOULIN</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion du service public de stationnement par laquelle la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise confie à la commune de Mantes-la-Jolie la gestion de quatre parcs de stationnement en ouvrage (PSR de la gare, parking de l'hôtel de ville, parking Normandie et parking Gambetta), prolongeant cette dernière), prolongeant cette dernière jusqu'au terme du contrat de délégation de service public conclu le 22 janvier 2010 entre la commune de Mantes-la-Jolie a la société INDIGO INFRA relatif à la gestion des parcs de stationnement et du stationnement payant sur voirie sur le territoire de Mantes-la-Jolie.</p> <p>ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.</p> <p>ARTICLE 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.</p>	Adoptée à l'unanimité (21 votants)

La fin de la séance est prononcée à 20h45.

Aubergenville, le 25/05/2021

Le Président,

Raphaël COGNET

Compte-rendu affiché le 27/05/2021